PROJET D''UTILISATION D'OBJETS NUMERIQUES PERSONNELS en classe. Dispositif « Apportez Votre Équipement personnel de communication » (AVEC) Collège de GENCAY

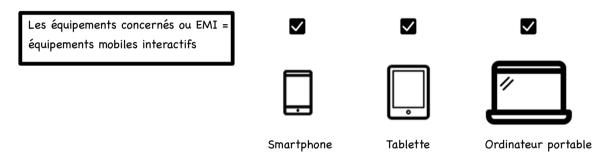






Définition

Le BYOD «Bring Your Own Device» ou AVEC «Apportez Votre Équipement personnel de Communication» à l'École désigne l'usage, dans le cadre scolaire, d'un équipement numérique personnel dont la responsabilité ne relève ni de l'État ni de la collectivité.



Objectifs

Les usages pédagogiques des outils numériques, contribuent à l'accompagnement de chaque enfant vers une utilisation responsable et critique des outils numériques. Ils permettent de compléter les méthodes classiques d'enseignement, de développer le travail en équipe au sein de la classe et de permettre aux élèves d'appréhender les thèmes abordés de manière plus autonome et adaptée au rythme de chacun.

Quelques exemples d'usages du BYOD pour l'enseignant et pour l'élève :

- x La recherche et le traitement des données et des informations
- x La communication et la collaboration
- x La création, la production, la diffusion et la publication

Le BYOD ou AVEC au collège Jean Jaurès de Gencay

Un projet d'utilisation d'objets numériques personnels en classe a été mis en test en 2018-2019 après ratification du conseil d'administration du 11 février 2019 dernier. Ce test a concerné l'ensemble des classes de troisième et une classe de sixième.

Le bilan des usages pédagogiques ayant été positif, le projet est reconduit cette année en étant élargi à l'ensemble des élèves du cycle 4 (cinquièmes, quatrièmes et troisièmes) et potentiellement aux élèves de sixième au cours de l'année.

Pour ce faire, une charte cadrant les usages des EMI (= équipements mobiles interactifs) va être distribuée aux élèves concernés. Celle-ci devra être signée de l'élève et de ses responsables légaux puis retournée aux professeurs responsables avant mise en place effective du projet.